



Liquidation et paiement des dettes

Par **Hind**, le **16/09/2008** à **18:53**

Bonjour à toutes et tous,
J'exerçais en nom propre une activité indépendante et depuis un an et demi je suis assignée par l' Urssaf en liquidation judiciaire.
La procédure sera close d'ici peu.

J'ai réussi à faire fortement diminuer mes dettes et ainsi sauver mon bien (appartement)
Cependant la somme restant due (40.000€ dont la moitié due à l'Urssaf) n'est pas encore à ma portée, je n'en possède que la moitié.
Ma question est de savoir si le juge-commissaire, le mandataire et l'Urssaf, peuvent m'accorder de la payer en trois fois.

Merci.

Par **Jurigaby**, le **16/09/2008** à **20:07**

Bonjour.

Oui, ils peuvent mais ils n'en ont pas l'obligation.

Par **Hind**, le **16/09/2008** à **20:51**

Merci infiniment pour cette réponse claire et surtout rapide.

Je vais donc tenter ma chance.